

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU 22 JUIN 2011

Le conseil des ministres s'est réuni ce jour 22 juin 2011 au palais de la Présidence de la République sous la présidence de son Excellence Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République, chef de l'Etat.

Etaient inscrits à l'ordre du jour 5 projets de décret et des divers.

Au titre des projets de décret, le conseil des ministres a eu à examiner et adopter en deuxième lecture le projet de décret portant définition d'un nouveau cahier des charges de concession de l'Aéroport International GNASSINGBE EYADEMA.

En effet, créée par décret en mai 1986 sous forme de société d'Economie mixte, la SALT est entrée dans sa phase opérationnelle à partir de janvier 1987.

Mais le décret du 20 juin 1989 portant concession de l'Aéroport International de Lomé à la SALT a mis à la charge de la société certaines responsabilités qui alourdissent ses charges financières notamment en matière d'amortissement ou de provision pour les biens concédés. Le nouveau cahier des charges a pour objet de réduire les charges de la SALT afin de limiter les pertes financières pour lui faciliter son redressement, en ne soumettant pas tous les biens concédés à une obligation d'amortissement.

Le deuxième décret adopté porte nomination des membres du comité interministériel de pilotage stratégique du Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) qui est un programme important mis en place par le gouvernement avec l'appui de nombreux partenaires pour renforcer le développement et l'investissement dans le domaine agricole en vue de donner plus de moyens à notre agriculture et aux différents producteurs agricoles.

Les trois autres décrets ont été présentés par le Ministre de l'Economie et des Finances dans le cadre des réformes économiques et financières.

Le 1^{er} de ces décrets porte création des paeries près les missions diplomatiques et consulaires.

Ce décret répond à la préoccupation de l'Etat Togolais de poursuivre la mise en place des structures du Trésor Public et d'assurer leur bon fonctionnement.

Ces paieries assurent chacune entre autres tâches au niveau de chaque poste diplomatique auprès duquel elle est créée, la tenue de la comptabilité du poste.

Ce décret entre également dans le cadre de l'harmonisation des législations des Etats membres de l'UEMOA et de leurs procédures budgétaires et comptables afin d'assurer leur synchronisation avec les procédures de surveillance multilatérale de l'UNION.

Le deuxième décret présenté par le Ministre de l'Economie et des Finances porte complément du décret N°2008-100/PR du 19 juillet portant création des trésoreries.

En effet, avec la création et l'érection de sous préfetures en préfetures, il faut créer dans chacune de ces préfetures une trésorerie.

Sont ainsi créées les trésoreries des préfetures de Cinkassé, Anié, Akebou, Kpélé et Bas-Mono.

Ces trésoreries assurent entre autres responsabilités, le recouvrement des recettes, le paiement des dépenses du budget de l'Etat, des comptes spéciaux du trésor, des budgets annexes etc...et la centralisation des opérations réalisées par les comptables rattachés.

Le dernier décret adopté, également présenté par le Ministre de l'Economie et des Finances, porte gestion financière et comptable des missions diplomatiques et consulaires.

Ce texte vise à donner une assise juridique aux activités financières des missions diplomatiques et consulaires du Togo à l'étranger dans un souci de transparence dans la gestion des finances publiques.

Il définit ainsi le rôle et les responsabilités des acteurs de l'exécution du budget de l'Etat au niveau des missions diplomatiques et consulaires du Togo à l'étranger notamment les chefs de missions diplomatiques et consulaires, Ordonnateurs secondaires délégués et les paieries placées sous la responsabilité des payeurs, comptables directs du Trésor.

Le conseil a ensuite en divers écouté un compte rendu du ministre de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise sur la table ronde sur l'eau, sur l'assainissement et l'environnement organisé conjointement par son département et celui de l'environnement en vue de la recherche de financement pour la mise en œuvre du Programme National d'Investissement pour l'Environnement et les Ressources Naturelles (PNIERN) du Ministère de l'Environnement et le Plan d'Action National pour le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement (PANSEA).

Les principaux partenaires ayant participé à cette table ronde ont marqué leur accord pour participer au financement de ces deux programmes ambitieux et à les accompagner sur le plan technique.

En dernier lieu, le Ministre des Sports et des Loisirs a rendu compte au conseil des ministres de la prochaine tenue dans notre pays du 26 au 29 juin 2011 de l'Assemblée Générale de l'Association des Comités Nationaux Olympiques Africains (ACNOA) qui coïncide avec les manifestations du trentenaire de cette association.